

2018-11-12

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M. FERNAND GEMME**

**M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT**

**M. SEBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**
La Directrice générale / Secrétaire trésorière, **M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018
- Période de questions d'ordre général

Résolutions :

- Adoption du calendrier des séances ordinaires 2019
- Avis de motion – Projet de règlement 201 relativement à la tarification applicable pour des biens et services offerts par la Municipalité de Namur
- Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
- Démission de l'Inspectrice en bâtiment et en environnement
- Poste d'Inspecteur en bâtiment et en environnement
- Demande d'utilisation de la patinoire
- Autorisation de passage pour l'activité Défi Gatineau Mont-Tremblant
- Demande de don – Noël des enfants
- Demande d'utilisation de la salle communautaire – yoga
- Freins Jacob sur la route 315 – Demande au Ministère des Transports du Québec
- Addenda à l'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau
- Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
- Demande d'utilisation des véhicules incendies pour la Parade du Noël des enfants
- Autorisation de la demande de permis de réunion pour la Parade du Noël des enfants
- Participation au projet de Ski la Seigneurie
- Contrat de travail du Directeur du service incendie
- Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

Finance :

- Approbation des comptes payables
 - Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - État provisoire des recettes et des dépenses
 - Rapport du maire
 - Période d'intervention des membres du conseil
 - Levée de la séance

* * * * *

2018-11-96 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-97 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2018-11-98 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal située au 535, route 323, Namur, Québec;

QUE Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019 :

- 14 janvier	- 11 février
- 11 mars	- 8 avril
- 13 mai	- 10 juin
- 15 juillet	- 12 août
- 9 septembre	- 7 octobre
- 11 novembre	- 9 décembre

QU' Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directrice générale / Secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-99 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 201 RELATIVEMENT À LA TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Guy Gauthier qu'à une séance ultérieure, un règlement abrogeant le règlement 196, relativement à la tarification applicable pour des biens et services offerts par la Municipalité de Namur, sera présenter pour adoption.

2018-11-100 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

CONSIDÉRANT que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT que tout employé à l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et l'intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT que l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT que la consommation de drogues, d'alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT que l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur adopte la « Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires » telle que déposée à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-101 DÉMISSION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que l'Inspectrice en bâtiment et en environnement a remis sa démission en date du 29 octobre 2018 et son départ planifié le 9 novembre 2018;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Madame Vicky Lafontaine en tant qu'Inspectrice en bâtiment et en environnement;

QUE La directrice générale achemine une lettre de remerciements à Madame Lafontaine.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-102 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le départ de Madame Vicky Lafontaine, Inspectrice en bâtiment et en environnement;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'affichage d'un poste à temps partiel, d'Inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé;

QU' Un comité de sélection soit composé de Messieurs Gilbert Dardel, Martin Meilleur, Sébastien Desormeaux, Guy Gauthier et la Directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-103 DEMANDE D'UTILISATION DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Cédric Lalonde-Dion désire organiser un tournoi d'hockey bottine les 18 et 19 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lalonde-Dion désire utiliser la patinoire ainsi que les installations rattachées;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil autorise Monsieur Cédric Lalonde-Dion à organiser son tournoi de hockey bottine les 18 et 19 janvier 2019;

QUE Le conseil autorise Monsieur Cédric Lalonde-Dion pour sa demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisées auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux;

QUE Monsieur Lalonde-Dion apporte une copie du permis de boisson lors de sa réception.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-104 AUTOSIATION DE PASSAGE POUR L'ACTIVITÉ DÉFI GATINEAU MONT-TREMBLANT 2019

CONSIDÉRANT qu'une demande de passage a été déposée par Monsieur Camille Lévesque, Agent de contrôle, Direction de la sécurité dans le cadre de leur activité qui se tiendra du 1^{er} au 2 juin 2019;

CONSIDÉRANT que l'équipe de cyclistes du Casino du Lac-Leamy et Mont-Tremblant devra passer sur les routes traversant la Municipalité de Namur;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur accepte que l'activité du Casino Lac Lemay et Mont-Tremblant circule sur les routes traversant la municipalité afin que l'organisateur puisse obtenir un permis d'évènement spéciaux du Ministère du Transport du Québec afin de faire cette activité de façon sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-105 DEMANDE DE DON - NOËL DES ENFANTS 2018

CONSIDÉRANT que comme toutes les années Madame Véronique Carrière nous fait parvenir une sollicitation pour un don pour le Noël des enfants;

CONSIDÉRANT que cette organisation est pour les enfants de Namur;

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QU' Un don de 300 \$ soit remis à Madame Véronique Carrière pour le Noël des enfants.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-106 DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE - YOGA

CONSIDÉRANT que Madame Marlene Seguin demande à la Municipalité de Namur la possibilité d'avoir la salle communautaire afin que des cours de yoga soient dispensés à partir d'avril 2019 et ce, jusqu'à la fin décembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil autorise Madame Marlene Seguin à donner des cours de yoga à la salle communautaire à partir du mois d'avril jusqu'à la fin décembre 2019;

QUE Le conseil permettre l'utilisation de la salle communautaire gratuitement pour les cours de yoga.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-107 FREINS JACOB SUR LA ROUTE 315 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le trafic lourd circule sur la route 315 en continu et que la route passe directement dans le centre du noyau villageois;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des freins Jacob par les camions lourds sur cette portion de la route dérange la tranquillité du voisinage;

CONSIDÉRANT que cette portion de la route 315 est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur donne son appui à Monsieur Clarence Peatman concernant sa demande au Ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux d'interdiction d'utilisation des freins Jacob sur cette portion de la route 315;

Adoptée à l'unanimité

2018-11-108 ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE FORMATION RÉGIONAL DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, relative à l'adoption de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC 2016-2018 tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-2018-10-328, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif de la MRC de Papineau tenue le 30 octobre 2018, laquelle adopte le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents en vue d'une délégation de compétence en cette matière ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE : Les membres du Conseil de la Municipalité de Namur adoptent le projet d'addenda à l'entente intermunicipale concernant l'offre d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC, conformément à l'article 569 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

QUE : Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont mandatés à signer ledit addenda à l'entente intermunicipale suite à son adoption par la MRC ;

QUE : La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-109 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La municipalité de Namur présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-110 DEMANDE D'UTILISATION DES VÉHICULES INCENDIES POUR LA PARADE DU NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc Godin a fait une demande au service des incendies de Namur pour la parade du "Noël des enfants";

CONSIDÉRANT que les pompiers assureront une sécurité lors de la parade du 1^{er} décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'advenant une intervention d'urgence les véhicules seront disponibles pour y répondre quand même,

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE Le conseil municipal de Namur autorise l'utilisation des véhicules incendies pour cette activité,

QU' Advenant une intervention d'urgence les véhicules seront disponibles pour y répondre.

Adoptée à l'unanimité

**2018-11-111 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LA PARADE
DU NOËL DES ENFANTS**

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc Godin veut faire une demande d'autorisation afin d'offrir de la boisson sur le site de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet événement a lieu le 1^{er} décembre 2018;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal autorise Monsieur Marc Godin à faire une demande de permis de réunion pour donner de la boisson alcoolisée auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-112 PARTICIPATION AU PROJET DE SKI DE LA SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT que Ski la Seigneurie, par l'entremise de la responsable des Loisirs de Papineau, Mélissa Brousseau, nous demande si nous désirons participer moyennant une contribution de 1 000 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT que pour la saison 2019, Ski la Seigneurie offrira la location gratuite des skis de fond pour l'ensemble de nos citoyens et l'accès gratuit aux pistes du Château Montebello;

Il est proposé par Monsieur Fernand Gemme

QUE Le conseil municipal mandate Monsieur Fernand Gemme à négocier à la baisse le tarif applicable en tenant compte que la Municipalité de Namur est une municipalité dévitalisée.

QU' Advenant que la Corporation des Loisirs de Papineau n'accepte pas de diminuer notre contribution, le conseil accepte de contribuer et de verser la somme de 1 000 \$ et que cette somme soit prise à même le budget 2019 du département des Loisirs soit le poste budgétaire 02 701 20 494.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-113 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que Monsieur Jonathan Turpin, Directeur du service incendie a déposé une demande pour l'ajout d'une clause à son contrat de travail concernant une indemnité de déplacement;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal accepte la demande de Monsieur Turpin ;

QUE Le maire et la directrice générale soient mandatés à signer le contrat de travail avec l'ajout d'une clause d'indemnité de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-114 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement;

QUE Les dates de fermeture soient affichées aux deux (2) endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste, ainsi que sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-115 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 17 187,15 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 49 211.14 \$ apparaissant à la liste datée du 31 octobre 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL:

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

La Directrice générale / Secrétaire trésorière dépose à la table du conseil l'état sommaire provisoire des recettes et des dépenses, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018. Copie est remise à chacun des membres du conseil, pour étude et considération.

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2018-11-116 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière